

La pauvreté au Nouveau-Brunswick

**Samuel Lebreton
Économiste principal
Service Canada**

et

**André Leclerc
Professeur d'économie et
titulaire de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives
Université de Moncton**

La pauvreté au Nouveau-Brunswick¹

L'évolution de la pauvreté au Nouveau-Brunswick continue d'alimenter les manchettes. Par exemple, on entend régulièrement dans les médias que le nombre d'utilisateurs des services des banques alimentaires continue d'augmenter. Il faut comprendre qu'il existe une grande différence entre les personnes pauvres et les clients des banques alimentaires. En effet, les pauvres vivant en milieu rural ont peu accès à ces services. De plus, plusieurs personnes pauvres ne fréquenteront jamais une banque alimentaire simplement parce qu'elles ne veulent pas être identifiées.

Attardons nous d'abord à la définition du concept. On définit la pauvreté comme étant la situation où le revenu d'une famille n'est pas suffisant pour lui permettre de se procurer les biens et les services qui lui sont essentiels (Parkin, Bade et González, 2005, p. 386). Il n'existe aucune mesure officielle du seuil de pauvreté. Pour contourner cette difficulté, on utilise généralement les données sur le seuil de faible revenu produites par Statistique Canada. C'est l'approche adoptée dans ce texte de mise en contexte.

Plusieurs facteurs influencent la situation financière d'un ménage : le genre de ménage, la source de revenu, l'âge, le sexe et le niveau de scolarité du principal soutien de la famille. Ces facteurs correspondent aux caractéristiques personnelles des individus. La pauvreté est aussi influencée par les tendances économiques au pays et dépend ainsi des décisions gouvernementales sur les grandes politiques économiques. Elle peut aussi varier d'une région à l'autre.

Ce texte présente l'évolution de la pauvreté au Nouveau-Brunswick et au Canada sur un période allant de 1981 à 2003. Une fois les tendances générales présentées, nous jetons un regard sur la relation entre la pauvreté et plusieurs facteurs qui l'influencent. Débutons par une présentation de la notion de seuil de faible revenu et des données récentes à ce sujet.

¹ Les auteurs désirent remercier Jolène Lavigne-Albert, étudiante au baccalauréat en administration des affaires à l'Université de Moncton, de son travail comme auxiliaire de recherche pour la rédaction de ce texte.

I. Le concept de faible revenu

Le seuil de faible revenu (SFR) tel que défini par Statistique Canada peut être considéré comme un indicateur de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui n'en fait pas une mesure de la pauvreté en soi. D'ailleurs, il n'existe toujours pas de définition du seuil de pauvreté acceptée au niveau international.

En l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, le seuil de faible revenu a été souvent utilisé pour étudier les caractéristiques des familles et des individus qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunis de la société.

Qu'est-ce donc que le seuil de faible revenu? Cette mesure a été établie pour la première fois au Canada en 1968 à partir des données de recensement de 1961 et des régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les familles canadiennes consacraient en moyenne environ 50 % de leur revenu total à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement ajouté 20 points de pourcentage et ainsi estimé que les familles consacrant 70 % de leur revenu à ces biens de première nécessité était «dans le besoin». C'est à partir de cette hypothèse que des seuils de pauvreté ont été établis pour différentes tailles de familles selon le secteur de résidence.

De nouveaux seuils ont été calculés selon les tendances des dépenses des familles depuis cette époque. Le pourcentage du revenu consacré aux biens de première nécessité est passé à 42 % en 1969, ensuite à 39 % en 1978, et à 36 % en 1986, pour finalement s'établir à 35 % en 1992.

En ajoutant la différence initiale de 20 points de pourcentage au niveau de base des dépenses pour les biens de première nécessité, qui avait arbitrairement établie, il faut se le rappeler, des nouveaux seuils sont calculés. Afin de mieux comprendre la situation, des seuils ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Le tableau suivant montre les SFR avant impôt de 2005 selon la taille de l'unité familiale et la taille de la communauté.

Tableau 1				
Seuils de faible revenu avant impôt selon la taille de la communauté, 2005				
Taille de la famille	Régions rurales		Régions urbaines	
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants
1 personne	14 303 \$	16 273 \$	17 784 \$	17 895 \$
2 personnes	17 807 \$	20 257 \$	22 139 \$	22 276 \$
3 personnes	21 891 \$	24 904 \$	27 217 \$	27 386 \$
4 personnes	26 579 \$	30 238 \$	33 046 \$	33 251 \$
5 personnes	30 145 \$	34 295 \$	37 480 \$	37 711 \$
6 personnes	33 999 \$	38 679 \$	42 271 \$	42 533 \$
7 personnes ou plus	37 853 \$	43 063 \$	47 063 \$	47 354 \$

Au Nouveau-Brunswick, la majorité de la population réside dans de petites régions urbaines ou des régions rurales. La province ne compte que trois grands centres urbains, soit Moncton, Saint John et Fredericton.

I. La pauvreté au Nouveau-Brunswick : tendance à la baisse

Quelle est la tendance générale dans l'évolution de la pauvreté au Nouveau-Brunswick? La figure 1 présente les données à ce sujet pour la période allant de 1981 à 2003. Le taux de pauvreté² au Nouveau-Brunswick a connu une augmentation de près de 5% au début des années 1980. En 1983, il a atteint un sommet de 24,5%. De 1983 à 2003, le taux de pauvreté est passé de 24,5% à 14,7%.

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu dans l'ensemble de la population.

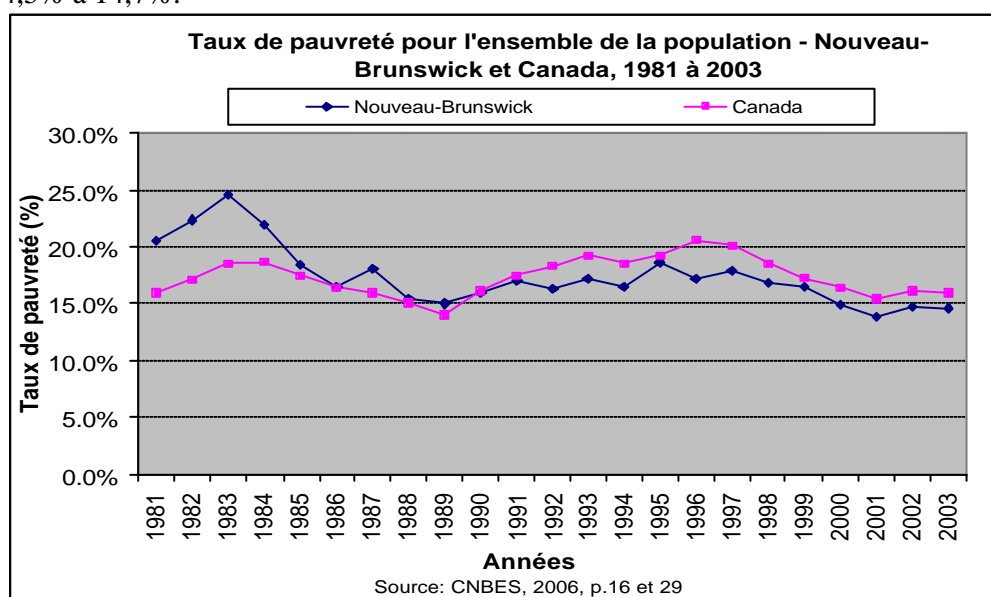


Figure 1

² Nous utilisons le taux de pauvreté comme synonyme de la « fréquence de faible revenu ».

Lorsqu'on compare la situation provinciale à celle du Canada, on observe un renversement des écarts à l'avantage du Nouveau-Brunswick. En effet, en 1981, le taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick était supérieur de 4,6% à la moyenne nationale alors qu'en 2003 le taux au Canada est de 1,2% plus élevé que dans la province. Au Canada, le taux le plus bas a été observé en 1989 (14%) alors qu'au Nouveau-Brunswick il a été observé en 2001 (13,9%).

II. Pauvreté, chômage et croissance économique

Si le taux de pauvreté augmente dans certaines périodes et diminuent dans d'autres, il doit exister un lien entre ce taux et la performance de l'économie. On peut vérifier ce lien en mettant en relation les 3 variables suivantes : le **taux de chômage**, le **taux de pauvreté** et le **taux de croissance économique**. Les figures 2 et 3 présentent les données pour la province et le Canada. Même si elle est moins évidente pour le Nouveau-Brunswick, on observe une relation inverse entre le taux de croissance économique et les deux autres taux, soit les taux de chômage et de pauvreté. Par exemple, la récession du début des années 1990 a provoqué une hausse du taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick et au Canada. Dans l'ensemble du pays, le taux de pauvreté a en effet augmenter pour atteindre 20,6% en 1996 ainsi que le taux de chômage qui a atteint 11,4% en 1993.

« Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active » (Parkin, Bade et Carmichael, 2005, p.107).

« Le **taux de croissance économique** est le pourcentage de variation de la production de biens et services d'une année à l'autre » (Parkin, Bade et Carmichael, 2005, p.107).

« Une **expansion** est une période au cours de laquelle le PIB réel [la valeur de la production totale du pays] augmente » (Parkin, Bade et Carmichael, 2005, p.101 - 102).

« Une **récession** est une période durant laquelle le PIB réel diminue - le taux de croissance du PIB réel est négatif [...] » (Parkin, Bade et Carmichael, 2005, p.102).

Figure 2

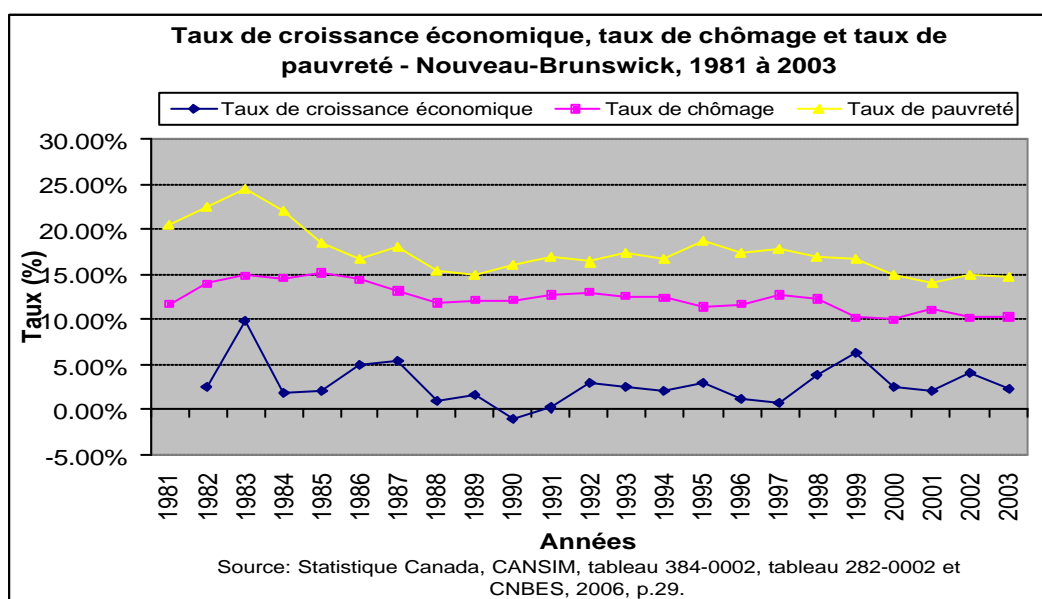
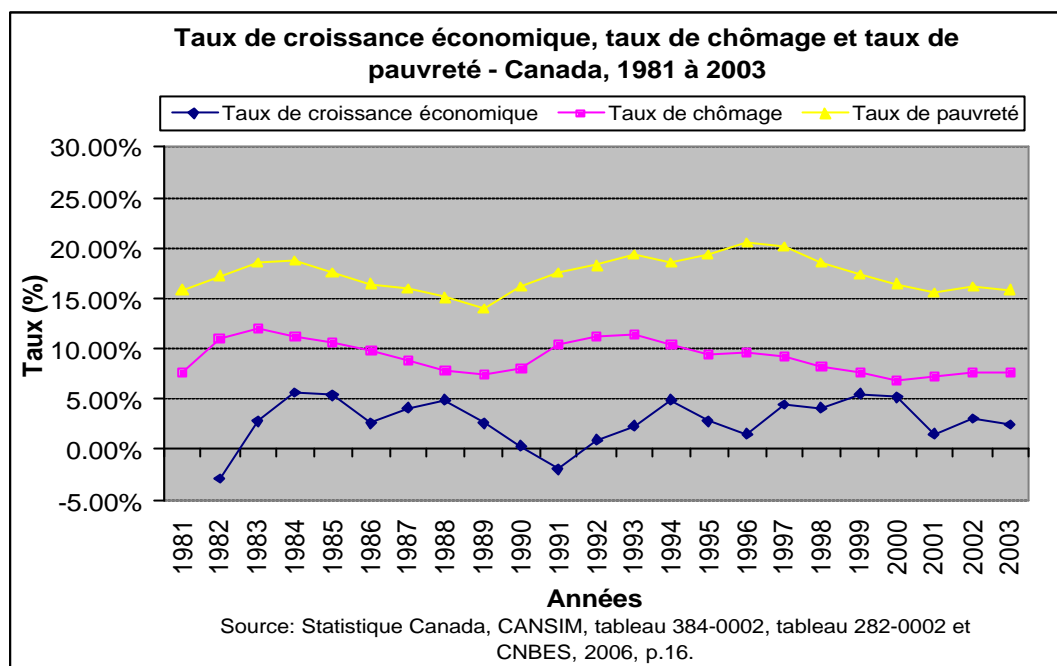


Figure 3



Durant la longue période d'expansion qui suit, on observe des tendances à la baisse tant au niveau de la pauvreté que du chômage. Ainsi, lorsque l'économie se porte bien, la pauvreté et le chômage diminuent alors qu'ils augmentent si la situation économique se détériore. Ce résultat met en perspective l'importance de l'impact des grandes politiques macro-économiques sur l'évolution de la pauvreté.

III. Concentration de la pauvreté

Nous avons souligné en introduction la concentration de la pauvreté dans certaines catégories de ménages. Il s'agit en quelque sorte des nouveaux visages de la pauvreté. Dans cette section, nous centrons notre regard sur quelques-uns de ces groupes.

3.1 Pauvreté chez les familles ayant comme chef une mère seule

Au Canada, les familles qui ont comme chef une mère seule constituent habituellement 80% ou plus de toutes les familles monoparentales au Canada. Ce type de famille représente aussi 90% des familles monoparentales pauvres au Canada (Conseil national du bien-être social (CNBES), 2006, p.12). En 2003, les mères seules âgées de moins de 65 ans affichaient un taux de pauvreté de 48,9%, ce qui représentait le taux le plus élevé parmi tous les types de familles

(CNBES, 2006, p. 39). Le taux de pauvreté le plus élevé jamais atteint depuis 1980 pour les mères seules étaient de 62,3% en 1996 (CNBES, 2006, p. 12). En 2003, au Nouveau-Brunswick, le taux de pauvreté des familles de mères monoparentales de moins de 65 ans était de 61,9%, soit le plus haut taux de toutes les provinces canadiennes (CNBES, 2006, p. 36).

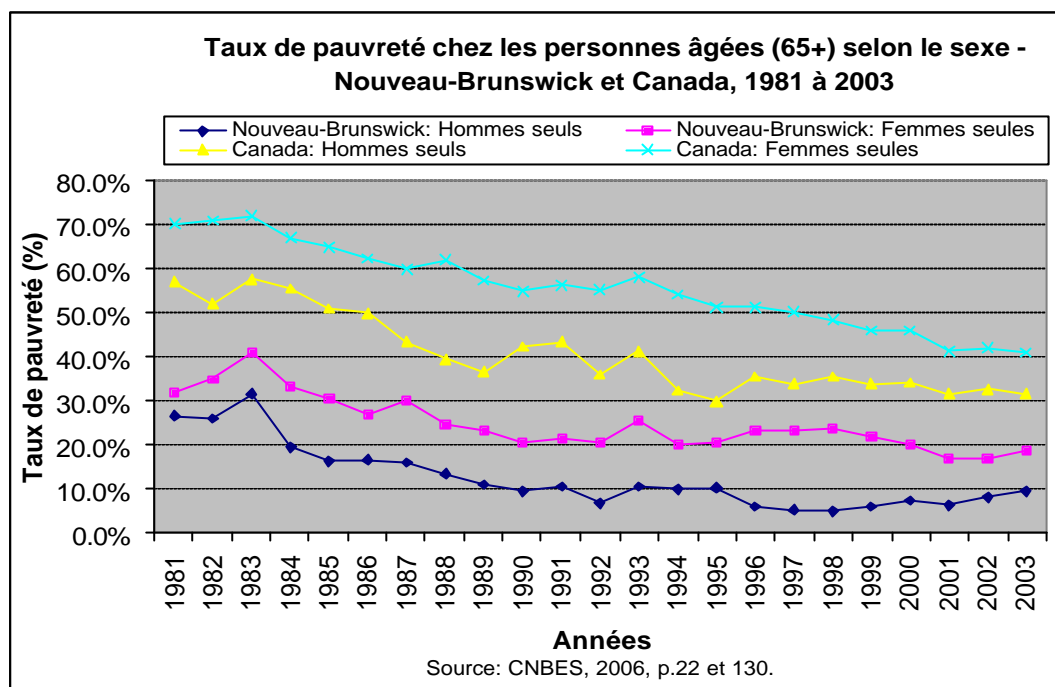
En général, plus l'âge de la mère seule est faible, plus le risque de vivre dans la pauvreté est élevé pour la famille. Au Canada, en 2003, le taux de pauvreté des familles ayant comme principal soutien une mère seule âgée de moins de 25 ans était de 77,6%. Ce taux se situait à 58,8% pour les mères seules âgées entre 25 et 34 ans, à 45,9% pour celles entre 35 et 44 ans et à 30,7% pour celles entre 45 et 54 ans (CNBES, 2006, p. 42). Notons aussi que plus le nombre d'enfant est élevé et plus l'âge des enfants est faible, plus le taux de pauvreté est élevé (CNBES, 2006, p. 47).

L'évolution à long terme des taux de pauvreté nationaux semble tout de même encourageante pour les mères seules depuis 1996. Alors que la norme de leur taux de pauvreté avait toujours été de plus de 50% depuis 1980, il est descendu sous les 50% en 2000 et 2001. De 1996 à 2001, le taux de pauvreté des mères seules de moins de 65 ans est passé de 62,3% à 45%. Cependant, celui-ci a de nouveau augmenté à 52,2% en 2002 pour redescendre à 48,9% en 2003 (CNBES, 2006, p. 19). Bien que l'évolution du taux de pauvreté des mères seules a connu des changements encourageants au cours de la dernière décennie, les statistiques demeurent plutôt alarmantes. À titre de comparaison, citons que le taux de pauvreté des pères seuls était de 20% en 2003, soit 28,9 points de moins que le taux des mères seules. Quant aux familles biparentales, elles affichaient un taux de pauvreté de 9,8% en 2003, soit 39,1 points de moins que le taux des mères seules (CNBES, 2006, p. 18-19).

3.2 Pauvreté chez les personnes âgées (65+)

Comme on le constate en observant la figure 4, le taux de pauvreté chez les personnes âgées vivant seules a diminué de façon considérable entre 1981 et 2003. Cependant, que ce soit au Nouveau-Brunswick ou dans l'ensemble du Canada, il y a encore une différence importante entre les femmes et les hommes. Cette différence peut être dû au fait que, dans le passé, nous étions encore plus loin de l'équité salariale que nous le sommes aujourd'hui. Étant donné les revenus moyens inégaux et sachant que les prestations de retraite sont basées sur les gains antérieurs (CNBES, 2006, p.14), on comprend que les prestations de retraite des hommes sont

Figure 4



plus élevées que celles des femmes. De plus, les femmes sont plus susceptibles d'épuiser leurs économies puisqu'elles vivent habituellement plus longtemps que les hommes (CNBES, 2006, p.14).

Au Canada, en 2003, les femmes seules de 65 ans et plus affichaient un taux de pauvreté de 40,9%, ce qui les classait au troisième rang des types de famille selon le taux de pauvreté. Les hommes seuls de plus de 65 ans représentaient le 5^e type de famille le plus pauvre avec un taux de pauvreté de 32,8%. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus était de 38,6% alors que celui des hommes seuls était de 36,3%. (CNBES, 2006, p. 39).

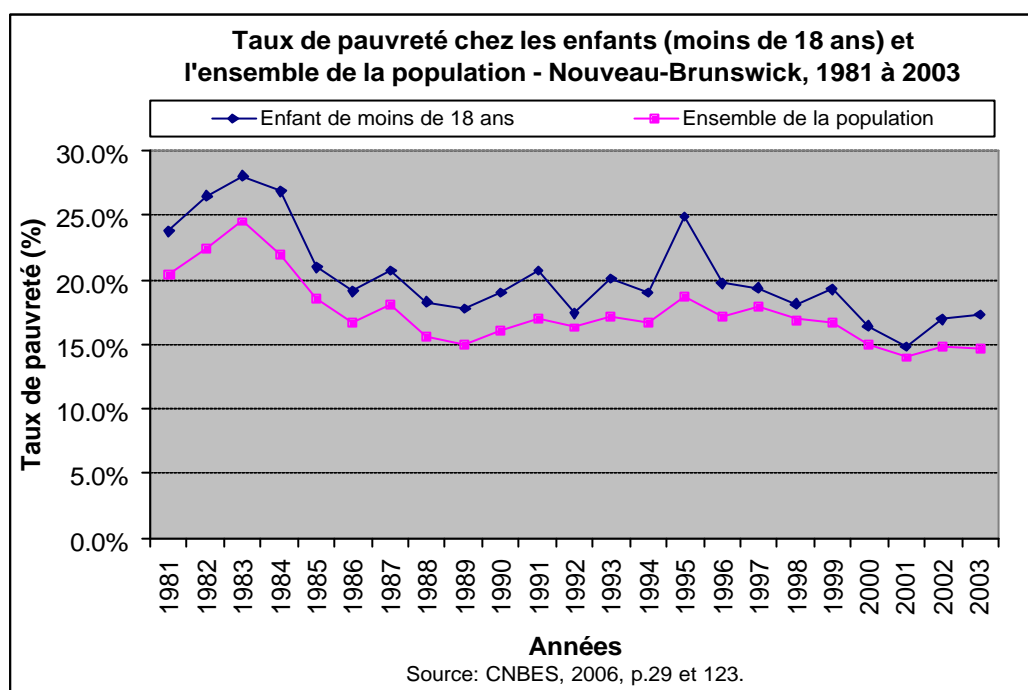
Bien que les taux de pauvreté des femmes et des hommes seuls de 65 ans et plus soient considérablement élevés, la situation de l'ensemble des personnes âgées est moins inquiétante. En effet, en 2003, le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes de 65 ans et plus, seules et en couple, était de 15,1% au Canada et de 14,8% au Nouveau-Brunswick (CNBES, 2006, p.128). En ce qui concerne les couples de 65 ans et plus, leur taux de pauvreté était de 5,2% en 2003. Ce taux était le plus faible des neuf types de familles au Canada (CNBES, 2006, p.39).

3.3 Pauvreté chez les enfants (moins de 18 ans)

Comme l'illustrent les figures 5 et 6, l'évolution de la pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans est pratiquement identique à celle de la pauvreté de l'ensemble de la population et ce,

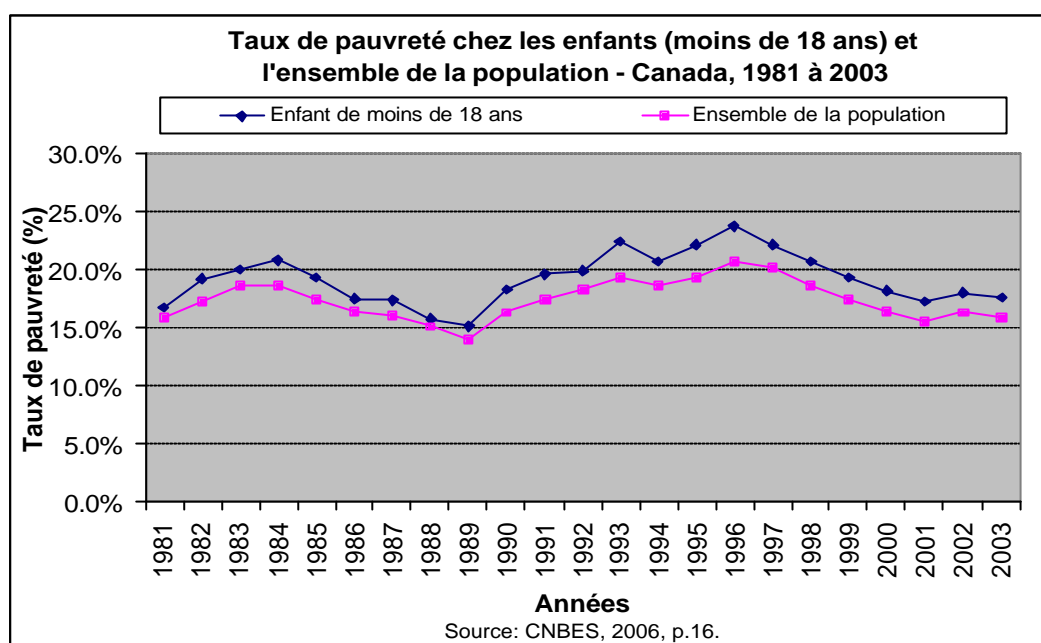
pour le Canada et le Nouveau-Brunswick. Lors de l'expansion des années 1980, le taux de pauvreté chez les enfants au Canada est passé de 20,8% en 1984 à 15,1% en 1989. Lors de la récession de 1990-1991, le taux de pauvreté chez les enfants au Canada est passé de 15,1% en 1989 à 22,3% en 1993. Ces phénomènes nous amènent aux mêmes conclusions que celles pour l'ensemble de la population : la pauvreté et la croissance économique sont liées et évoluent en sens inverse. Ce résultat n'est pas surprenant lorsqu'on admet que le taux de pauvreté des enfants reflète celui de leurs parents (CNBES, 2006, p. 8).

Figure 5



Au Canada, après avoir connu une augmentation de la pauvreté chez les enfants vers le début des années 1990, la tendance était à la baisse depuis 1997. Le taux de pauvreté chez les enfants a connu une légère hausse en 2002, mais il semble que cette hausse ne se poursuivra pas puisque le taux a quelque peu redescendu en 2003. Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté chez les enfants semblait aussi être en baisse depuis 1996, mais celui-ci a remonté en 2002 et 2003. En 2003, il y avait 1 201 000 enfants pauvres au Canada ce qui représentait un taux de pauvreté de 17,6%. Pour la même année au Nouveau-Brunswick, il y avait 26 000 enfants pauvres, soit un taux de pauvreté de 17,3% (CNBES, 2006, p. 121).

Figure 6



3.4 Travailleurs à faible revenu

Un grand nombre de travailleurs continuent d'occuper un emploi même s'ils sont confrontés à un piètre salaire et des conditions de travail plutôt précaires. En 2000, 1 675 000 Canadiens qui occupaient un emploi à temps plein étaient peu rémunérés (Chung, 2004, p.25). Pour déterminer le bien-être économique des travailleurs à faible salaire, il faut spécifier s'ils vivent dans des familles à faible revenu. D'une part, le nombre de famille ne comptant qu'un seul soutien économique a diminué, ce qui fait que ce ne sont pas tous les travailleurs à faible salaire qui vivent dans des familles à faible revenu. D'autre part, le nombre de familles monoparentales a augmenté. Lorsque le principal soutien économique d'une famille monoparentale est un travailleur peu rémunéré, son salaire n'est souvent pas suffisant pour subvenir aux besoins sa famille (Chung, 2004, p.25). Alors, combien de travailleurs vivent dans la pauvreté?

En 2000, 502 000 travailleurs peu rémunérés vivaient dans une famille à faible revenu, ce qui représentait 5% de l'ensemble des travailleurs à temps plein (Chung, 2004, p.25). Les personnes les plus susceptibles de faire partie de cette catégorie de travailleurs étaient les jeunes adultes, les nouveaux immigrants et les immigrants de moyenne date faisant partie d'une minorité visible, les mères seules et les personnes hors famille (Chung, 2004, p. 33). De 1980 à 2000, les gains hebdomadaires moyens des travailleurs peu rémunérés vivant dans des familles à faible

revenue sont passés de 202\$ à 169\$ (-16%) et ceux des femmes de 218\$ à 181\$ (-17%). Dans le cas de l'ensemble des salariés à temps plein, le salaire moyen des hommes était de 911\$ en 1980 et de 988\$ en 2000 (+8%). Chez les femmes, la hausse est de 23%. En effet, le salaire moyen est passé de 575\$ en 1980 et de 709\$ en 2000 (Chung, 2004, p.32). La situation des travailleurs peu rémunérés est donc très différente.

À cet égard, les tendances actuelles dans le type d'emplois créés n'augurent rien de bien. Selon, Benjamin Tal (2006), la baisse du taux de chômage observée au Canada est accompagnée d'une baisse continue de la qualité des emplois créés. Une des causes de cette diminution de la qualité des emplois serait qu'un nombre important d'emplois est créé dans les entreprises qui rémunèrent faiblement leurs employés, tandis qu'un nombre plus faible d'emplois est créé dans les industries qui offrent de bonnes rémunérations. En fait, les entreprises qui paient de bas salaires se trouvent surtout dans la vente au détail et la création d'emploi par ce type d'entreprise a augmenté de 7,9% depuis 2003. Pour leur part, les industries qui paient de bons salaires ont augmenté leur nombre d'emplois de seulement 4,8% depuis 2003 (Tal, 2006).

3.5 Travailleurs pauvres éduqués

Nous savons que l'éducation constitue une bonne protection contre la pauvreté. Cependant, il y a un nombre surprenant de Canadiens éduqués qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Regardons d'abord la situation des personnes vivant seules. En 2003, 30,3% des personnes de ce groupe qui détenaient un diplôme d'études postsecondaires vivaient sous le seuil de la pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes qui détenaient un diplôme du niveau du baccalauréat était de 21,7%. Les personnes les moins éduquées, soit celles qui possédaient de 0 à 8 années de scolarité, étaient les plus frappées par la pauvreté avec un taux de 57%.

Quant aux familles, en 2003, le taux de pauvreté de celles dont le principal soutien financier détenaient un diplôme du niveau du baccalauréat était de 6,7%. Le taux de pauvreté des familles dont le principal soutien financier possédait un diplôme d'études postsecondaires était de 10,4%. Le taux de pauvreté des familles dont le principal soutien économique ne détenait que de 0 à 8 années de scolarité était de 15,8% (CNBES, 2006, p. 48).

3.6 Type de familles et régions

Cette section propose de jeter un regard sur la relation entre le taux de pauvreté et deux caractéristiques des individus : le type de famille dans lequel ils vivent (famille économique ou hors famille économique) et leur région de résidence (comtés). Qu'est-ce donc qu'une famille économique? Qui en fait partie? Une famille économique comprend les membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou adoption. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru fait partie de la famille économique. De même, deux ou plusieurs familles apparentées vivant ensemble constituent une famille économique. Deux ou plusieurs frères et sœurs vivant ensemble sans leurs parents forment une famille économique. Qu'est-ce qu'une personne vivant hors famille économique ? Les personnes hors famille économique sont les membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Ainsi, une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

Un portrait de l'ensemble du Nouveau-Brunswick et des 15 comtés qui le composent sera présenté. Les données présentées proviennent des recensements de 1996 et de 2001. Ainsi, il sera possible de voir comment la situation a évolué entre ces deux années.

- Tant en 1996 qu'en 2001, les personnes vivant dans des familles économiques s'en tiraient mieux que celles vivant hors famille économique.
- En 1996, 17 % des familles économiques avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Cette proportion faisait un bond spectaculaire pour s'établir à 44 % pour les personnes vivant hors famille économique.
- En 2001, ces proportions étaient de 13 % pour les familles économiques et de 39 % pour les personnes hors famille économique. Ainsi, l'écart entre les deux types de personnes était sensiblement le même. Cependant, ces données ont montré une amélioration pour les deux groupes de personnes, La baisse a été un peu plus forte pour les personnes hors famille économique (5,0 points) comparativement aux personnes dans les familles économiques (3,4 points).

a) Famille économique selon le comté

Tel que mentionné auparavant, la situation s'est améliorée au niveau provincial pour les personnes vivant dans les familles économiques. Le tableau 2 montre les variations dans les taux de pauvreté de chacun des comtés entre 1996 et 2001. Tous les comtés ont enregistré des baisses de taux de pauvreté entre ces deux recensements. Le comté de Carleton a affiché la plus forte diminution (6,3 points), tandis que celui de Restigouche a montré la moins forte baisse (1,2 point).

Tableau 2			
Variation des taux de pauvreté			
Famille économique			
Région	2001	1996	Variation
	%	%	
Carleton	9,8	16,1	-6,3
Queens	9,8	15,7	-5,9
Victoria	17,1	22,8	-5,7
Madawaska	14,8	19,4	-4,6
Gloucester	16,8	21,1	-4,3
Kent	11,0	15,0	-4,0
Sunbury	6,7	10,2	-3,5
Nouveau-Brunswick	13,1	16,5	-3,4
York	10,5	13,6	-3,1
Charlotte	10,1	13,0	-2,9
Westmorland	11,5	14,4	-2,9
Saint John	19,8	22,7	-2,9
Northumberland	15,3	18,1	-2,8
Kings	9,3	11,1	-1,8
Albert	7,4	9,0	-1,6
Restigouche	18,8	20,0	-1,2

De toute évidence, des divergences existaient selon le comté de résidence de ces familles. En 1996, les taux de pauvreté les plus faibles ont été dans les familles vivant dans le comté de Albert (9,0 %). C'était d'ailleurs le seul comté où le taux de pauvreté était en dessous de la barre des 10 % dans la province. Le comté de Sunbury (10,2 %) suivait avec la deuxième plus basse. Par contre, les taux de pauvreté les plus élevées ont été enregistrées par les familles des comtés de Victoria (22,8 %) et de Saint John (22,7 %). Ce dernier comté était le seul situé dans le sud de la province avec un taux de pauvreté supérieur au niveau provincial.

En 2001, les taux de pauvreté les plus faibles étaient encore dans les mêmes régions, quoique l'ordre ait été un peu différent. Ainsi, le comté de Sunbury montrait le plus faible taux (6,7 %), suivi du comté de Albert (7,4 %). De plus, trois autres comtés (Kings, Carleton et Charlotte) affichaient des taux de pauvreté sous la barre des 10 %. Par contre, c'était le comté de Saint John qui montrait le taux le plus élevé à 19,8 %. Donc, aucun comté n'affichait de taux de pauvreté de 20 % ou plus en 2001, alors que l'on en dénombrait quatre en 1996.

b) Personnes hors famille économique selon le comté

La situation s'est améliorée encore plus pour les personnes vivant hors famille économique. Le tableau 3 présente les changements survenus dans les taux de pauvreté de chacun des comtés entre 1996 et 2001. Tous les comtés ont enregistré des baisses de leur taux entre ces deux recensements, à l'exception du comté de Charlotte où il a augmenté de 2,4 points. Les comtés de Queens (9,6 points) et de Kent (9,5 points) ont enregistré les plus fortes diminutions.

Tableau 3			
Variation des taux de pauvreté			
Personne hors famille économique			
Région	2001	1996	Variation
	%	%	
Queens	30,6	40,2	-9,6
Kent	36,9	46,4	-9,5
Madawaska	41,8	49,2	-7,4
Kings	31,8	38,2	-6,4
Gloucester	45,9	52,3	-6,4
Northumberland	39,3	45,1	-5,8
Westmorland	37,7	43,4	-5,7
N.-B.	38,5	43,5	-5,0
Sunbury	25,0	29,9	-4,9
Restigouche	45,0	49,5	-4,5
Albert	29,8	34,0	-4,2
York	37,0	40,9	-3,9
Saint John	42,0	45,5	-3,5
Victoria	42,8	45,6	-2,8
Carleton	34,6	36,5	-1,9
Charlotte	33,1	30,7	2,4

Pour ce type de personnes aussi, on notait des divergences selon le comté de résidence. En 1996, les taux de pauvreté les plus faibles ont été enregistrés pour les personnes vivant dans le comté de Sunbury (29,9 %). C'était d'ailleurs le seul comté où le taux de pauvreté était en

dessous de la barre des 30 % dans la province. Le comté de Charlotte (30,7 %) suivait avec la deuxième plus basse. Par contre, les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés par les personnes du comté de Gloucester (52,3 %), le seul comté avec un taux supérieur à 50 %. Par ailleurs, les comtés de Restigouche et de Madawaska avaient des taux de près de 50 %. Des six comtés ayant un taux de pauvreté au-dessus la moyenne provinciale, seul celui de Saint John était situé dans le sud de la province.

En 2001, les plus faibles taux de pauvreté étaient sensiblement dans les mêmes régions, avec un classement légèrement modifié. Le comté de Sunbury affichait toujours le plus faible taux (25,0 %), suivi cette fois-ci du comté de Albert (29,8 %). Donc, deux comtés, plutôt qu'un seul en 1996, montraient un taux sous la barre des 30 %. Les mêmes six comtés avaient des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne provinciale, le comté de Gloucester ayant toujours le plus élevé (45,9 %). Néanmoins, aucun comté n'affichait un taux de pauvreté au-dessus de 50 %, contrairement à 1996.

c) Marché du travail au Nouveau-Brunswick en 1996 et en 2001

Vérifions maintenant le lien entre le marché du travail et les taux de pauvreté dans les différents comtés de la province. Ainsi, il sera possible voir s'il y a une quelconque corrélation entre l'emploi et la proportion de personnes étant sous le seuil de faible revenu. Les taux de pauvreté des comtés seront comparés aux taux d'emploi et aux taux de chômage.

Le tableau 4 montre le classement des comtés en ce qui concerne le taux de pauvreté des personnes dans les familles économiques. Le tableau 5 présente celui des personnes hors famille économique. Le tableau 6 montre le classement des comtés pour les taux d'emploi en 2001.

En général, les taux de pauvreté les plus faibles étaient dans les comtés où les taux d'emploi étaient les plus élevés. En tête de liste, on trouvait les comtés de Sunbury et Albert. Les comtés de Restigouche et de Gloucester étaient habituellement près du bas de la liste. Évidemment, quelques exceptions ont été notées. Par exemple, les fréquences de seuil de faible revenu pour les résidents du comté de Saint John étaient parmi les moins favorables, tandis que leur taux d'emploi était plutôt dans le milieu du peloton. De même, les fréquences de SFR des résidents du comté de Queens se situaient parmi les meilleures performances alors que le taux d'emploi se classait parmi les plus faibles.

Donc, plus souvent qu'autrement, un marché de l'emploi plus vigoureux entraînait une moins grande propension à être dans une situation de faible revenu.

Tableau 4		
Fréquence de faible revenu Famille économique		
Rang	Région	%
1	Sunbury	6,7
2	Albert	7,4
3	Kings	9,3
4	Carleton	9,8
5	Queens	9,8
6	Charlotte	10,1
7	York	10,5
8	Kent	11,0
9	Westmorland	11,5
10	Madawaska	14,8
11	Northumberland	15,3
12	Gloucester	16,8
13	Victoria	17,1
14	Restigouche	18,8
15	Saint John	19,8

Tableau 5		
Fréquence de faible revenu Personnes hors famille économique		
Rang	Région	%
1	Sunbury	25,0
2	Albert	29,8
3	Queens	30,6
4	Kings	31,8
5	Charlotte	33,1
6	Carleton	34,6
7	Kent	36,9
8	York	37,0
9	Westmorland	37,7
10	Northumberland	39,3
11	Madawaska	41,8
12	Saint John	42,0
13	Victoria	42,8
14	Restigouche	45,0
15	Gloucester	45,9

Le tableau 7 fournit le classement des taux de chômage des comtés de la province en 2001. Grosso modo, les mêmes résultats étaient obtenus que lors de l'analyse des taux d'emploi, quoique l'ordre des taux de chômage était quelque peu différent. Ce qui ressortait le plus était le fait que les taux de chômage les plus élevés étaient tous dans comtés à forte concentration rurale.

Tableau 6		
Taux d'emploi		
Rang	Région	%
1	Sunbury	65,2
2	Albert	62,0
3	York	61,7
4	Carleton	60,7
5	Westmorland	60,2
6	Kings	60,0
7	Madawaska	57,4
8	Saint John	54,3
9	Charlotte	51,9
10	Victoria	49,1
11	Kent	48,9
12	Gloucester	48,0
13	Queens	47,9
14	Northumberland	45,9
15	Restigouche	44,6

Tableau 7		
Taux de chômage		
Rang	Région	%
1	Kings	8,5
2	Carleton	8,6
3	Sunbury	8,6
4	Albert	8,7
5	York	9,3
6	Westmorland	9,7
7	Saint John	10,3
8	Madawaska	11,4
9	Victoria	15,9
10	Gloucester	17,0
11	Charlotte	17,1
12	Queens	17,5
13	Restigouche	18,5
14	Northumberland	21,0
15	Kent	21,5

Il ressort de ceci que, de façon générale, moins le chômage est élevé, moins élevé est la proportion de personnes sous le seuil de faible revenu. Ce résultat confirme ceux que nous avons observés plus haut pour la province et le pays.

Conclusion

Malgré la baisse significative du taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick et au Canada durant les vingt dernières années, force est d'admettre que le problème est toujours très présent dans notre société. Cette mise en situation nous permet de constater la concentration de la pauvreté dans des groupes bien précis de nos communautés : les familles monoparentales dirigées par une femme, les personnes âgées, les travailleurs à faible salaire... Pour illustrer cette réalité, nous aurions pu choisir d'autres groupes comme les prestataires d'aide sociale ou les nouveaux immigrants.

Ainsi, dans l'ensemble de la province, les personnes vivant dans des familles économiques étaient dans une meilleure posture que celles hors famille économique, que ce soit en 1996 ou en 2001. La situation s'est améliorée entre ces deux années au Nouveau-Brunswick,

que ce soit pour les personnes dans les familles économiques ou celles hors famille économique. Cependant, l'amélioration a été un peu plus forte pour les personnes hors famille économique.

En général, sur une base régionale, les taux de pauvreté les moins élevés étaient rencontrés dans des régions du sud de la province, et souvent dans les régions à plus forte concentration urbaine. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans des familles économiques a diminué dans tous les comtés de la province. Par contre, pour les personnes hors famille économique, le comté de Charlotte a vu une hausse du taux.

Enfin, soulignons qu'il existe encore un lien évident entre les taux de pauvreté et le marché du travail. Ainsi, un marché du travail plus vigoureux se traduit habituellement par une moins forte propension à être dans une situation de pauvreté.

Bibliographie

- Canada. Conseil national du bien-être social. (2006). *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003* (vol. 124). Ottawa : CNBES.
- Chung, L. (2004). Travailleurs peu rémunérés : combien vivent dans des familles à faible revenu? *L'emploi et le revenu en perspective*, 16, 25-35.
- Parkin, M., Bade, R., & Carmichael, B. (2005). *Introduction à la macroéconomie moderne* (3^e éd.). Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.
- Parkin, M., Bade, R., & Gonzalez, P. (2005). *Introduction à la microéconomie moderne* (3^e éd.). Québec : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.
- Tal, B. (2006, 30 janvier). Quantity : yes, quality : not yet [En ligne]. Disponible : http://research.cibcwm.com/economic_public/download/eqi-cda-012006.pdf [CIBC World Markets Inc. Canadian employment quality index.]